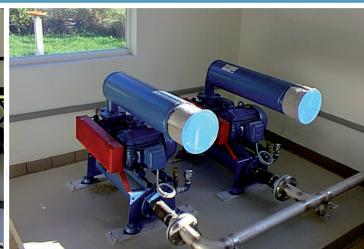





# Station d'épuration de Meix-le-Tige

**AIVE**  
 chemin des Cochons, 1  
 6747 Meix-le-Tige  
 (commune de Saint-Léger)  
 secteur d'exploitation : Sud 2  
 chef d'équipe : D. Villers



Sous-bassin hydrographique : Semois-Chiers  
 Zone d'influence : Meix-le-Tige  
 Capacité nominale : 800 équivalents-habitants (EH)  
 Année de mise en service : 1994

Maître d'ouvrage : AIVE  
 Auteur de projet : Constructa & AIVE  
 Construction : Entreprise Industrielle Borraine  
 Montant de l'investissement : 516585 €

Gestionnaire : AIVE  
 Coût annuel de fonctionnement par EH : 20 €  
 Débit journalier : 144 m<sup>3</sup> / jour

Financement de l'investissement : RW  
 Financement de l'exploitation : SPGE, par le CVA.

## Caractéristiques principales de la station d'épuration

### INTÉGRATION DE LA STATION DANS L'ENVIRONNEMENT

Toutes les dispositions constructives ont été prises pour limiter les nuisances sonores et olfactives et intégrer au mieux la station dans le site choisi : plantation de haies et de hautes-tiges, pompes insonorisées, ...

### TÉLÉTRANSMISSION

La station est munie des outils informatiques et de télécommunication permettant la télégestion et la télésurveillance de l'ouvrage. Ces équipements assurent un contrôle à distance et une surveillance permanente de l'ouvrage.

## Rendements et normes de rejet (résultats 2013)

	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES	
Charge journalière	Entrée 99 mg O <sub>2</sub> / l	Sortie 16 mg O <sub>2</sub> / l	Entrée 269 mg O <sub>2</sub> / l	Sortie 58 mg O <sub>2</sub> / l	Entrée 71 mg / l	Sortie 25 mg / l
Normes de rejet (Max.)	30 mg O <sub>2</sub> / l		125 mg O <sub>2</sub> / l		60 mg / l	

## Circuit des eaux usées

Les eaux usées de l'entité de Meix-le-Tige amenées par les égouts passent d'abord par des **déversoirs d'orage**. Les eaux pluviales sont éliminées vers le *ruisseau de Lagland* alors que les eaux usées à traiter sont relevées dans une **bâche de pompage**. Cette dernière est équipée de **deux pompes** fonctionnant en alternance et relevant chacune le débit de pointe admissible dans la station, soit 20 m<sup>3</sup>/heure environ.

Les eaux relevées subissent un traitement mécanique permettant de retenir les déchets solides supérieurs à 0,7 cm via un **tamis-pressé**. Celui-ci presse les déchets retenus afin d'en réduire la teneur en eau et les volumes à manipuler.

Les eaux usées sont alors admises dans le **bassin d'aération** (capacité: 80 m<sup>3</sup>) où elles sont traitées par le procédé de boues activées. Des micro-organismes consomment la pollution biodégradable dissoute dans les eaux usées. De l'oxygène leur est fourni par l'intermédiaire d'un système de diffusion à fines bulles installé au fond du bassin et alimenté en air par deux surpresseurs.

Le mélange eau-boues activées s'écoule gravitairement vers le **clarificateur** statique (volume: 50 m<sup>3</sup>) où s'opère la séparation par décantation entre les eaux épurées et la boue formée par les micro-organismes.

L'eau épurée surnageante est rejetée dans le *ruisseau de Lagland*.

## Circuit des boues

Les boues quant à elles sont en partie recyclées vers l'aération par l'intermédiaire d'une pompe.

Les boues en excès résultant de la multiplication des micro-organismes suite à la dégradation de la pollution, sont évacuées du clarificateur par un système de purge (pompe) vers le silo à boues où elles sont stockées.

Ce silo possède une capacité de stockage de 85 m<sup>3</sup> (60 jours environ). Il est équipé d'un brasseur-aérateur permettant de garantir la stabilisation des boues et d'éviter ainsi le dégagement d'éventuelles mauvaises odeurs.

Après déshydratation à la station d'épuration de Athus, les boues sont orientées vers une filière de valorisation en agriculture, en tant qu'engrais.

## Définitions et abréviations

AIVE : l'Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement.

CVA : le coût vérité assainissement est la fraction du coût de l'eau de distribution qui sert à financer l'assainissement.

DBO5 : la demande biologique en oxygène sur 5 jours est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

DCO : la demande chimique en oxygène est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

EH : l'équivalent habitant est la quantité moyenne de pollution produite par une personne en une journée.

MES : le taux de matières en suspension est un indicateur permettant de contrôler le bon fonctionnement d'une station.

Sous-bassin hydrographique : zone géographique dans laquelle toutes les eaux ruissellent vers un même cours d'eau.

SPGE : la Société publique de gestion de l'eau finance l'assainissement collectif en Région wallonne.

L'AIVE à votre écoute ...

[www.aive.be](http://www.aive.be) • [infoligne@aive.be](mailto:infoligne@aive.be) • 0800 94 894  
[www.facebook.com/intercommunaleAIVE](https://www.facebook.com/intercommunaleAIVE)